

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - AQUILIPLI

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le règlement n°2023/0815 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 217 et 218 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de l'Union,

Vue la loi relative à la décentralisation et notamment les articles L331-2 et L331-3,

Vue la délibération n°13 du 12 février 2020 portant sur l'évaluation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vue la convention relative à la mise en œuvre du SAGE concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vue la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise AQUILIPLI le 18 mars 2025,

Vue l'acte simple de la commission mis en date du 08 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que la société peut être à l'origine d'un projet d'acquisition d'un logiciel de gestion et suivi du processus de fabrication et de la facturation des produits liés à des données numériques pour les entreprises ainsi que le réseau interne du site interne, ne se référant pas à la mise en œuvre d'un module de présentation des produits,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 14 000 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000/70 % = 14 000 €.

D É C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise AQUILIPLI, dont le siège est situé au lieu-dit Croizat - 87220 L'Isle-Adam, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise AQUILIPLI, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 OCT 2025

Le Président de Limoges Métropole,


Dominique DUBOIS

Accusé de réception - Direction des Finances
par **dominique.dubois@limoges-metropole.fr** au
06 00 00 00 00, suite à l'envoi d'une notification auprès de l'interlocuteur

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise AQUILIPLI

1 DOCUMENT - Publié le 2 Octobre 2025



27275.pdf
(.pdf, 108,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**